



Rappel des travaux à réaliser par les écoles
AVANT le passage du câbleur

Août 2011

1. Objet du document	2
1.1. Pour qui ?	2
1.2. Pour quoi faire ?	2
2. Ecoles primaires	2
2.1. Câblage électrique.....	2
2.2. Ligne téléphonique	3
2.3. Connexion à Internet	3
2.4. Equipement de sécurité	3
3. Ecoles secondaires et de promotion sociale.....	3
3.1. Câblage électrique.....	3
3.2. Connexion à Internet	3
3.3. Equipement de sécurité selon la norme de notre assurance.....	3
4. Alarme.....	4
5. Pour toute information complémentaire	4

1. Objet du document

1.1. Pour qui ?

Le directeur d'école ou son délégué.

1.2. Pour quoi faire ?

Ce document a pour but de vous informer sur les travaux préalables à réaliser.

2. Ecoles primaires

2.1. Câblage électrique

Vous devez avoir placé la totalité du câblage électrique :

- Les prises pour les ordinateurs Cyberclasse sur une ou plusieurs lignes. Une prise par table est recommandée (à voir en fonction de la disposition des tables).
- Une ligne électrique dédiée pour la centrale d'alarme (câble sans prise avec 2 mètres de réserve à l'emplacement de l'armoire forte).
- Une prise de courant pour le serveur (à une hauteur de 1m).
- Une prise de courant pour chaque switch module (placé dans les classes si école de plus de 90 élèves), bien située par rapport aux ordinateurs. Pour plus de sécurité vous pouvez l'installer à une hauteur maximum de 2m du sol.
- Un câble de terre de section 4mm² en provenance du coffret électrique le plus proche de l'emplacement de l'armoire forte (câble avec 2 mètres de réserve).

Remarque : Attention à l'ampérage disponible sur les lignes!

2.2. Ligne téléphonique

Vous devez avoir placé et activé une ligne téléphonique analogique privée et **RESERVEE** uniquement pour l'alarme (pas de fax, pas d'Adsl,...), avec câble protégé mécaniquement (tube métallique) jusqu'à une hauteur de 2,50m du sol de l'arrivée Belgacom dans l'école jusqu'à l'emplacement de l'armoire forte (câble de 3 paires sans prise avec 2 mètres de réserve).

2.3. Connexion à Internet

Nous vous demandons de mettre à disposition, pour le serveur Cyberclasse, une connexion à Internet via câble réseau avec une fiche RJ-45.

2.4. Equipement de sécurité

Au delà de 2 classes et du local serveur installés, la mise sous alarme des locaux est à charge de l'école (voir point 4). Le matériel doit être compatible avec notre centrale d'alarme.

(Il peut être fourni et placé par nos sous-traitants).

3. Ecoles secondaires et de promotion sociale

3.1. Câblage électrique

Vous devez avoir placé la totalité du câblage électrique :

- a. Les prises pour les ordinateurs Cyberclasse sur une ou plusieurs lignes. Une prise par table est recommandée (à voir en fonction de la disposition des tables).
- b. Une prise de courant pour le serveur (à une hauteur de 1m).
- c. Une prise de courant pour chaque switch module (placé dans les classes si école de plus de 90 élèves) située le plus près possible du boîtier d'extension déporté et des ordinateurs. Pour plus de sécurité, vous pouvez la placer à une hauteur maximum de 2m du sol.
- d. Un câble de terre de section 4mm² pour l'armoire forte (câble avec 2 mètres de réserve).

Remarque : Attention à l'ampérage disponible sur les lignes!

3.2. Connexion à Internet

Nous vous demandons de mettre à disposition, pour le serveur Cyberclasse, une connexion à Internet via câble réseau avec une fiche RJ-45.

3.3. Equipement de sécurité selon la norme de notre assurance

Le placement ou la mise en conformité de l'alarme, des locaux à installer, est à charge de l'école (voir point 4).

Les conditions étant différentes pour les écoles de l'enseignement secondaire spécialisé, veuillez contacter la cellule Cyberclasse pour de plus amples informations.

4. Alarme

Voici un bref descriptif de ce que doit être un système d'alarme complet :

Norme : INCERT GRADE II notice T015 partie 2 + Détecteurs Double Technologie Anti-masking

- a. une sirène intérieure auto alimentée ;
- b. une sirène extérieure auto alimentée ;
- c. un clavier codeur ;
- d. des contacts magnétiques polarisés sur les portes du local où se trouve le clavier codeur pour la temporisation du détecteur ; (7)
- e. un contact magnétique polarisé sur chaque porte du local serveur contenant la centrale d'alarme ou une protection volumétrique non temporisée ; (7)
- f. des détecteurs double technologie et anti-masking dans tous les locaux contenant du matériel Cyberclasse ;
- g. des boîtiers d'extension déportés dans les locaux équipés de postes clients.

(7) uniquement pour les écoles utilisant leur propre alarme

5. Pour toute information complémentaire

**N° Vert Service Public de Wallonie
0800 11 901**

Contact technique Cyberclasse :
cyberclasse@spw.wallonie.be ou 081/33.44.70

Contact administratif Cyberclasse :
081/33.44.48